



# Si on plantait ? 2019

L'opération collective de plantation du Pays Berry St-Amandois s'adresse à tous. Elle se caractérise par une aide à l'acquisition de plants et à leur mise en place.

Le Syndicat du Pays Berry St-Amandois procède à l'acquisition globale des plants puis les rétrocède après déduction d'une subvention régionale de 50%.

Vous souhaitez réaliser des haies champêtres ? un alignement d'arbres ? un verger ?

Pour plus de renseignements et pour connaître les conditions de l'aide contactez le **02.48.96.16.82** ou par mail : **pays.berry.st.amandois@orange.fr**

